



TROPHEES DES JEUNES ACTIFS DE MONTROUGE (T-JAM) Première édition : 2014

REGLEMENT

Article 1 : objet

Les Trophées Jeunes Actifs de Montrouge ont vocation à apporter un soutien aux projets de des jeunes créateurs et entrepreneurs de Montrouge. Cette initiative du Rotary-Club de Paris Porte d'Orléans – Montrouge est menée en partenariat avec la Ville de Montrouge et l'Association des Entreprises de Montrouge (AEM).

Les Trophées Jeunes Actifs de Montrouge (JAM) ont pour objet de récompenser les meilleurs projets ayant un impact pour Montrouge en termes économiques ou sociaux et se traduiront par 3 trophées :

- Trophée Développement économique,
- Trophée Action sociale, culturelle ou sportive,
- Trophée Spécial Jeune Création d'entreprise.

Les Trophées 2014 sont remis à l'issue d'un appel à projet clos le 14 novembre 2014 à minuit.

La participation à cet appel à projet implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 2 : candidats

Les Trophées s'adressent à tous les jeunes âgés de 18 à 30 ans, habitant ou travaillant à Montrouge, porteurs d'un projet ayant un impact pour Montrouge.

Pour chaque projet présenté à l'appel à projet, un porteur sera identifié ainsi que ses partenaires.

Pour le Trophée Spécial Jeune Création d'Entreprise, celui-ci est décerné par l'AEM, et l'entreprise candidate doit avoir son siège ou un établissement à Montrouge et être créée depuis moins de trois ans.

Article 3 : projets concernés

Les Trophées concernent les projets initiés pour Montrouge ou au profit de ses habitants dont les retombées sont perceptibles sur le territoire.

Il s'agit de récompenser, d'accompagner et de valoriser les meilleures initiatives dans deux catégories : développement économique, et actions sociales, culturelles ou sportives.

Dans le secteur Développement économique, il peut s'agir de la création d'un service, d'un produit, d'une nouvelle démarche, d'une nouvelle entreprise, d'un projet de recherche...

Dans le secteur Action sociale, culturelle ou sportive, il peut s'agir d'un évènement, d'une activité associative, de toute initiative favorisant les solidarités locales, inter-générationnelles...

Pour le Trophée Spécial Création Jeune Entreprise, il n'y a pas de secteur imposé.

Article 4 : Attribution des Trophées

Parmi les projets reçus, trois Trophées seront décernés :

- **Trophée Développement Economique** : dotation financière de 150 € et pack bancaire (ouverture de compte, prêt à taux préférentiel, accompagnement de gestion financière), accompagnement personnalisé pendant un an, mise à disposition d'un espace de travail pendant un an,
- **Trophée Action Sociale, culturelle ou sportive** : dotation financière de 150 € et pack bancaire (ouverture de compte, prêt à taux préférentiel, accompagnement de gestion financière), accompagnement personnalisé pendant un an, mise à disposition d'un espace de travail pendant un an,
- **Trophée Spécial Jeune Création d'Entreprise** : attribué à de jeunes entreprises déjà existantes par l'AEM : attribution financière de 3000 €

Article 5 : modalités de déroulement des Trophées Jeunes Actifs de Montrouge

Les modalités de déroulement de l'appel à projet sont les suivantes :

- **retrait des dossiers de candidature et du règlement** : ces documents seront téléchargeables à partir du **lundi 15 septembre 2014** sur le site de la ville de Montrouge (92120.fr) ou sur le site du Rotary-club Paris Porte d'Orléans Montrouge (rotaryppo.fr) ou pourront être retirés auprès du service de développement économique – centre administratif, 4, rue Edmond Champeaud – 92120 Montrouge.

- **date limite de réception des projets : indiquer la catégorie : développement économique / action sociale, culturelle ou sportive / Jeune Création d'Entreprise**

1 / jusqu'au 14 novembre 2014 minuit inclus (le cachet de la poste faisant foi ou l'heure de réception par mail)

Par voie postale : à l'adresse suivante : Trophées des Jeunes Actifs Montrougiens -- service de développement économique – Centre administratif, 4, rue Edmond Champeaud – 92120 Montrouge.

Par courriel aux adresses suivantes en format PDF :

Web_montrouge@ville-montrouge.fr ou contact@rotaryppo.fr

Les projets remis après cette date ne seront pas retenus.

2 / jusqu'au 14 novembre 2014 avant 17 heures : déposés au service de développement économique – Centre administratif, 4, rue Edmond Champeaud – 92 120 Montrouge.

- **Grand Oral** : à l'issue des sélections des projets par le jury, les 3 porteurs de projets finalistes par catégorie sont invités à passer l'épreuve orale devant le jury : **à partir du 24 novembre 2014** : durée du Grand Oral : 30 minutes (15 minutes de présentation / 15 minutes d'entretien avec le jury).

- **Remise des prix** : la cérémonie officielle de remise des Trophées se déroulera le **8 décembre 2014**. A l'occasion de la remise des prix, les lauréats disposeront d'une durée de 5 minutes pour présenter leur projet.

Article 6 : Organisation et composition du jury

Le jury constitue l'instance délibérative des Trophées. Il est composé des représentants du Rotary Club Paris Porte d'Orléans Montrouge, de la Ville de Montrouge, de l'Association des Entreprises de Montrouge, des entreprises partenaires et sponsors.

Parmi les projets candidats aux Trophées, le jury sélectionne cinq projets finalistes pour chacun des trois trophées. Les porteurs de ces projets passeront une épreuve de présentation orale, désignée sous le terme Grand Oral d'une durée de 30 minutes devant les membres du jury. A l'issue de cette phase, le jury désignera le projet lauréat par catégorie.

Si des membres du jury sont partenaires d'un projet, ils ne participeront pas aux délibérations et au vote du jury sur ce projet.

La désignation des lauréats est prise à la majorité des voix. En cas de partage des voix, le Président du jury, désigné par les membres du jury, a voix prépondérante.

Article 7 : critères d'évaluation

Les projets seront évalués en fonction des critères relatifs à chaque catégorie et de la capacité du porteur de projet et de son équipe à le mettre en oeuvre.

1 Catégorie développement économique : pertinence du projet au regard :

- Montage financier (chiffre d'affaire, dépenses, recettes...)
- Nombre d'emplois potentiels générés
- planning prévisionnel de développement
- Descriptif du produit ou du service
- Etude de marché
- Processus de production et de commercialisation
- Réseau professionnel
- Caractère innovant du produit ou du service dans le secteur concerné
- Impacts pour Montrouge ou pour ses habitants

2 Catégorie Action sociale, culturelle ou sportive : pertinence du projet au regard de :

Nature du projet : associatif, service, évènement, initiative....

Montage financier (dépenses, recettes)

Planning prévisionnel de déroulement

Public concerné

Descriptif de réalisation du projet

Mobilisation des acteurs locaux

Caractère innovant du projet

Impacts pour Montrouge ou pour ses habitants

3 Critères liés à la capacité du porteur de projet et des partenaires associés à la mise en œuvre du projet :

- Capacités
- Formation du porteur du projet et des partenaires
- Motivations
- Etat des partenariats ou contacts professionnels établis
- Expériences

4 Trophée de la Jeune Création d'Entreprise :

- Caractère innovant du produit et/ ou du service de la jeune entreprise,
- Résultats et perspectives.

Article 8 : communication

Les Trophées Jeunes Actifs de Montrouge bénéficieront d'une visibilité potentielle sur une durée de 3 ans sur les supports de communication du Rotary Club Paris Porte d'Orléans Montrouge, de la Ville de Montrouge et de l'Association des Entreprises de Montrouge, des entreprises partenaires de l'opération ou sponsors.

Les candidats s'engagent à la cession gratuite des droits de reproduction des éléments constitutifs du dossier de candidature. Les lauréats s'engagent à répondre aux demandes de communication dans le cadre de l'année d'accompagnement pour la réalisation de leur projet.

Article 9 : litiges

Toute candidature à l'appel à projet Trophées Jeunes Actifs de Montrouge édition 2014 implique l'acceptation de son règlement sans restriction. Tout cas non prévu sera tranché en concertation entre les membres du jury.

Tout litige qui s'élèverait entre les parties au sujet de l'exécution du présent règlement sera soumis à la juridiction compétente.

Article 10 :

Le règlement de l'appel à projet est tenu à la disposition des participants au service de développement économique de la Ville de Montrouge et est déposé au rang des minutes de la Société Civile Professionnelle « Pierre-Jean SIBRAN, Pascal CHEENNE, Renaud DIEBOLD et Véronique SIBRAN-VUILLEMIN », Huissiers de justice associés en Résidence de Montrouge (Hauts-de-Seine), 7 avenue Verdier. Il sera consultable en ligne gratuitement sur les sites 92120.fr et rotaryppo.fr et adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par courrier à Service de développement économique – centre administratif – 4, rue Edmond Champeaud – 92120 MONTRouGE à partir du lundi 15 septembre 2014.